

## **Durée du travail, le gouvernement au service du Médef !**

Le Premier ministre a décidé de remettre en cause la durée légale du travail. Dans sa lettre envoyée aux confédérations syndicales, il envisage que le temps de travail puisse être fixé entreprise par entreprise, voire de gré à gré entre le salarié et l'employeur. Il s'agirait de fixer le seuil de déclenchement des heures supplémentaires et les taux de majoration applicables.

Remarquons tout d'abord que cette éventualité aurait pour conséquence de vider de tout contenu la récente loi sur les heures supplémentaires, puisqu'elle aboutirait à ne plus considérer les heures travaillées au-delà de 35 heures comme des heures supplémentaires qui ne seraient donc plus défiscalisées. Le « travailler plus pour gagner plus » se transforme en « travailler plus gratuitement ».

Cette remise en cause de la durée légale du travail reprend intégralement une exigence du patronat. Il s'agirait d'un recul social fondamental qui aboutirait à un éclatement du droit du travail, entreprise par entreprise, voire salarié par salarié, avec pour conséquences une aggravation considérable des inégalités entre les salariés et l'officialisation d'un dumping social. Une conquête historique du salariat serait ainsi remise en cause.

Après l'annonce du passage à 41 annuités de cotisation pour les futurs retraités, cette nouvelle communication du Premier ministre montre que le gouvernement est prêt à aller jusqu'au bout de ses projets. C'est une régression sociale majeure qui se prépare. Dans cette situation, le gouvernement ne reculera que contraint et forcé. Il est donc de la responsabilité des organisations syndicales de créer les conditions d'un affrontement victorieux pour bloquer l'offensive antisociale actuelle. Pour l'Union syndicale Solidaires, il faut créer rapidement les conditions d'un mouvement d'ensemble des salariés du privé et du public et construire des mobilisations convergentes.

Le 28 décembre 2007